Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 022-212203541-20251218-2025_40_1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Date de la convocation

11 Décembre 2025

Objet de la Délibération

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

le

Et publication,

du

Ou notification

du

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGLAMUS

CÔTES D'ARMOR

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PARISCOAT, Maire.

Présents (12) : PARISCOAT Dominique, LE BLOAS Mireille, DELET Jean-Hubert, COATRIEUX Damien, PRIGENT CADIOU Sophie, CHERITEL Morgane, DANIEL Aurélie, JOURAND Josette, THORAVAL Géraldine, PRIGENT Yves, JACOB Sabrina, MONFORT Alain-Yves.

Absents (3) : POULLAIN Samuel, HERVE André, COSSIN Antoine.

A été nommée secrétaire de séance : Mme DANIEL Aurélie

2025.40
BAIL : LOGEMENT LOCATIF N° 5 SITUE 17 RUE DE LA MAIRIE A TREGLAMUS

Le Maire informe le conseil municipal que le locataire qui occupait le logement n° 5 situé 17 Rue de la Mairie est décédé le 4 Décembre 2025.

Le logement pourra être remis en location lorsque l'état des lieux aura été effectué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Le maire à signer le bail avec le futur locataire
- Précise que le nouveau bail sera signé en l'étude de Me de Lambilly, Notaire à Belle-Isle-En-Terre.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et ans susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREGLAMUS * 22 - Côtes d'Armor *

.../...